

QuickTalker Freestyle™

Next Step Project Management

Nous sommes convaincus du pouvoir de la communication pour aider chaque personne à atteindre son plein potentiel.

Votre orthophoniste et gestionnaire du projet Prochaine étape d'AbleNet aident votre enfant à obtenir un dispositif d'aide à la communication QuickTalker Freestyle remboursé par son assurance maladie. Le QuickTalker Freestyle permet à votre enfant d'utiliser n'importe quelle application d'aide à la communication et lui donne la possibilité de communiquer d'une manière qui répond le mieux à ses besoins.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.quicktalkerfreestyle.com



Étape 1

Votre orthophoniste envisage de mettre un dispositif d'aide à la communication QuickTalker Freestyle à disposition de votre enfant.



Étape 2

AbleNet vous contactera pour obtenir des informations sur votre carte d'assurance, votre médecin et une autorisation médicale signée.



Étape 3

AbleNet collaborera avec votre compagnie d'assurance, votre orthophoniste et votre médecin pour obtenir le dispositif d'aide à la communication pour votre enfant.



Étape 4

Nous vous enverrons le nouveau QuickTalker Freestyle de votre enfant.



Étape 5

Votre enfant peut commencer à faire entendre de sa voix !

